



Contribution du Colonel Michael LENTZ

Cycle de Conférences « Les Outre-mer français » : « Les forces de souveraineté au cœur de la présence et de la crédibilité stratégique française outre-mer »

Jeudi 19 février 2026

« *La France est une puissance moyenne à vocation mondiale* »

Cette formule d'Hubert Védrine à la fin des années 1990 résumait une réalité stratégique singulière et décrivait la France comme ni une superpuissance ni une simple puissance régionale, mais comme un État disposant encore d'une capacité d'action globale, fondée sur sa diplomatie, sa dissuasion nucléaire, son siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies, ses réseaux culturels et sa présence militaire.

Cette grille de lecture géopolitique, reste encore largement mobilisée et pertinente aujourd'hui. Cette ambition mondiale repose en effet, et notamment, sur un socle territorial spécifique : les outre-mer.

Dispersés sur l'ensemble des océans, les territoires ultramarins contribuent directement à l'extension stratégique mondiale de la France en lui conférant une profondeur maritime et géopolitique exceptionnelle. Grâce à eux, la France dispose d'une présence permanente dans certaines des régions les plus stratégiques du globe. Sans eux, la France serait absente de l'Indopacifique, marginale dans l'océan Indien et presque inexistante dans la Caraïbe.

En retour, cette présence implique une responsabilité : exercer concrètement la souveraineté dans des espaces éloignés, vastes et exposés. La souveraineté ne disparaît pas brutalement ; elle s'érode lorsque le contrôle se relâche. C'est précisément ce que les forces de souveraineté des Forces armées empêchent au quotidien. Elles incarnent la présence visible et permanente de l'État, elles participent à la structuration de la souveraineté, à la résilience des territoires, à la prévention des crises et constituent un instrument structurant de crédibilité stratégique.

Des enjeux à résonance mondiale, où se jouent l'influence et la crédibilité de la France, nécessitant une présence et une implication politico-militaire forte

Pour comprendre les enjeux qui traversent aujourd'hui les territoires ultramarins, il faut d'abord prendre la mesure de leur importance stratégique. Ces espaces ne sont pas périphériques : ils se situent au contraire au cœur de dynamiques économiques, territoriales, sécuritaires et climatiques qui dépassent largement leur seule échelle locale.

Ces espaces se trouvent à proximité de routes commerciales vitales et de ressources stratégiques. L'initiative chinoise des « Nouvelles routes de la soie » lancée en 2013 par Xi Jinping illustre cette recomposition géoéconomique mondiale et rappelle combien les axes maritimes de l'Indopacifique sont devenus centraux. Les territoires français de l'océan Indien et du Pacifique se situent dans cette zone d'intense compétition économique.

Ces enjeux économiques sont indissociables des enjeux territoriaux et de souveraineté. Les outre-mer matérialisent concrètement l'étendue territoriale de la France. Or, dans ces espaces vastes et éloignés, la souveraineté fait parfois l'objet de contestations. Elles s'expriment par exemple par les revendications de Madagascar, des Comores, de Maurice ou du Vanuatu. Dans ces espaces vastes et isolés, la souveraineté repose d'abord sur la capacité effective de présence, de surveillance et d'intervention. Lorsque cette capacité s'affaiblit, le contrôle du territoire devient plus incertain, laissant la place à des acteurs non étatiques, voire à des influences extérieures concurrentes.

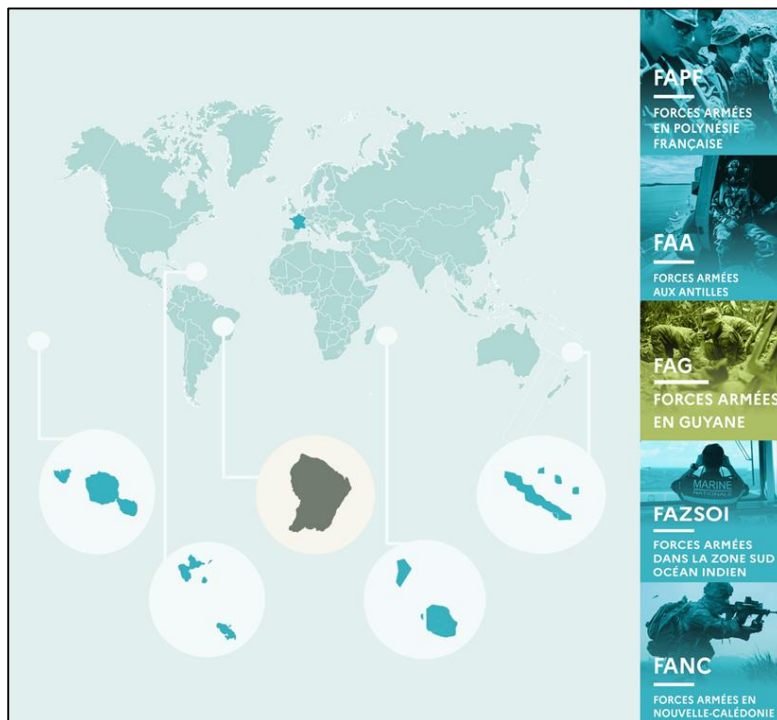
À ces fragilités s'ajoutent des enjeux climatiques majeurs, particulièrement sensibles dans les territoires ultramarins, en première ligne face aux effets du changement climatique (montée eaux, cyclone, catastrophes naturelles, etc.) qui agit ici comme un multiplicateur de risques, accentuant les tensions sociales, économiques et sécuritaires, et rendant certains territoires plus vulnérables encore.

Enfin, l'ensemble de ces facteurs nourrit des enjeux sécuritaires croissants. Trafics transnationaux, criminalité organisée, pêche illégale, flux illicites ou risques de déstabilisation régionale trouvent dans ces espaces des conditions favorables lorsqu'ils ne sont pas suffisamment surveillés. La Guyane est confrontée à l'orpaillage illégal ; les Antilles et le Pacifique sont situés sur des axes majeurs du narcotrafic. Ces vulnérabilités constituent autant de pressions sur l'influence et la crédibilité françaises.

C'est donc à la croisée de toutes ces dimensions que se situent aujourd'hui les principaux risques ultramarins. Face à cette accumulation d'enjeux une question centrale se pose : comment garantir concrètement la souveraineté et la stabilité de ces espaces éloignés ? Et c'est précisément ce qui justifie une présence politique et militaire constante, visible et crédible. Non pas comme un simple outil de défense, mais comme un instrument permanent de contrôle, de prévention et de crédibilité stratégique.

Une souveraineté et des conditions de stabilité garanties par une présence militaire permanente

Face à ces enjeux, le dispositif des forces de souveraineté (FS), déployé dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer (DROM-COM), constitue un outil central de stabilité. Il permet à la France de consolider son cœur de souveraineté en assurant l'intégrité de ses territoires, la protection des populations d'outre-mer, le secours de ses ressortissants à l'étranger et de défendre ses intérêts stratégiques en disposant d'un réseau de points d'appui répartis sur l'ensemble du globe.



Les FS, de nature interarmées, sont capables d’agir dans un cadre multi-domaines (MDO, tous les milieux et tous les champs) et produisent des effets dans cinq des six fonctions stratégiques.

- ➔ **Connaissance-Compréhension-Anticipation** : les FS vivent au cœur des populations ultramarines. Elles s’entraînent et interagissent avec les armées des pays voisins. Elles développent ainsi une connaissance approfondie de leur région et une capacité à détecter les signaux faibles annonciateurs de crises, consolidant ainsi l’appréciation autonome de situation ;
- ➔ **Protection-Résilience** : en coordination avec les autres services de l’État et les collectivités locales, les FS garantissent l’intégrité territoriale et contribuent à apporter aux populations une protection efficace contre les menaces physiques comme immatérielles. Elles affirment et défendent la souveraineté française et assurent la préservation des ressources dans les zones sous juridiction française. La protection d’infrastructures stratégiques et de sites sensibles est, entre autres, illustrée par la protection du Centre spatial guyanais (CSG).
- ➔ **Prévention** : les FS contribuent, au travers de leurs actions de partenariat militaire opérationnel (PMO), au renforcement des capacités militaires de nos partenaires, à la prévention des crises et à l’expression de notre solidarité stratégique. Leur présence et leurs activités dissuadent par ailleurs les acteurs malveillants, étatiques ou non, de mener des actions de déstabilisation pouvant menacer nos intérêts ou déboucher sur des conflits régionaux ;
- ➔ **Intervention** : disposant de forces entraînées, aguerries et acclimatées, ainsi que de structures de commandement des opérations en alerte permanente, les FS sont à même de réagir immédiatement en cas de crise, et de mener des actions dans leurs ZRP. Au besoin, elles accueillent, intègrent et soutiennent des renforcements (fonction essentielle de point d’appui) et disposent pour cela de ressources logistiques pré-positionnées. Les interventions de secours à la population, que ce soit pour réaliser des évacuations sanitaires ou intervenir lors de catastrophes naturelles, sont nombreuses. Les moyens

militaires étant bien souvent les plus adaptés, disponibles, existants et suffisants. Au-delà de ces interventions, en Guyane, l'opération HARPIE de lutte contre l'orpaillage illégal inflige un préjudice matériel et financier considérable aux filières illégales.

➔ **Influence** : en coordination avec l'état-major des Armées, les FS mènent des actions dans les champs immatériels, structurées autour d'une stratégie d'influence et de lutte informationnelle, auprès d'acteurs ciblés dans leurs ZRP et visant à limiter l'influence de compétiteurs stratégiques.

Connaissance - Anticipation	Protection - Résilience	Prévention	Intervention	Influence
<ul style="list-style-type: none"> Capacité d'appréciation autonome Prise de décision souveraine Compréhension intentions compétiteurs Anticipation 	<ul style="list-style-type: none"> Sécurisation territoire national et ZEE Souveraineté nationale dans les espaces maritimes, terrestres et aériens (et cyber) 	<ul style="list-style-type: none"> Rôle clé du prépositionnement Signalements stratégiques Partenariats militaires opérationnels 	<ul style="list-style-type: none"> Protection ressortissants Secours aux populations Profondeur/élongation stratégique -> Points d'appui OM 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion-valorisation-riposte Compétition - contestation dans le champ des perceptions Pôle régional de formation
				

Evoqué à plusieurs reprises, la coordination avec les services de l'État est indispensable et réelle : ces missions le sont bien souvent dans un cadre interministériel : préfets, forces de sécurité intérieure, protection civile et autorités locales agissent en synergie avec les armées dans un esprit « d'une seule et même équipe France ».

Ainsi le dispositif des FS permet d'agir en amont comme en aval des crises. Il facilite les bascules d'effort d'une zone à l'autre. En cas de crise, les forces de souveraineté sont primo-intervenantes, du fait de leur connaissance de la zone et de leur disponibilité immédiate. Un renforcement en hommes, en moyens de projection et en matériels peut être rapidement apporté par les forces pré-positionnées des zones adjacentes (Forces de souveraineté et Forces de présence - FFDJ¹, FFEAU²), tandis que des renforts adaptés à la crise peuvent être projetés par voie aérienne ou maritime depuis la métropole.

Une dynamique de renforcement et d'anticipation des vulnérabilités comme réponse stratégique

Les Forces de souveraineté sont exposées en première ligne face à ces menaces croissantes contre nos intérêts stratégiques et la pression accrue sur nos ressources naturelles. Pour opérer dans la durée en cas de crise, face à des compétiteurs stratégiques plus agressifs, tout en prenant acte de l'importance stratégique de notre dispositif outre-mer (rappelé dans les revues nationales stratégiques respectives de 2017, 2022 et 2025), la loi de programmation militaire (LPM 2024-2030) apporte une réponse ambitieuse à l'impératif de consolidation de ces forces. Cet investissement, important en termes de moyens, de ressources humaines et d'infrastructures, s'inscrit dans une vision stratégique de long terme, qui garantit sa cohérence globale et son efficacité.

La trajectoire programmée dans la LPM 2024-2030 permettra de consolider le dispositif au travers de trois priorités fonctionnelles :

¹ Forces françaises stationnées à Djibouti

² Forces françaises stationnées aux Émirats Arabes Unis

- ➔ La modernisation et mise à niveau des FS, par une augmentation des effectifs (de l'ordre du millier), un renforcement de la composante réserve, une modernisation de capacités déjà en service et un renouvellement des moyens navals et aériens déployés (avions de surveillance maritime Falcon 50 / Falcon 2000, déploiement des nouveaux patrouilleurs outre-mer – POM, etc.) ;
- ➔ L'adaptation et le durcissement de capacités ciblées : déploiement de nouvelles capacités en adéquation avec le contexte stratégique, les enjeux régionaux et les missions spécifiques des forces (capacités de commandement, drones, moyens de lutte anti-drone, remplacement d'hélicoptères PUMA par des Caracals, etc.).
- ➔ Le renforcement des points d'appui outre-mer pour être en mesure d'accueillir des renforts de 1^{er} rang de métropole (bâtiments, aéronefs dans le cadre de la projection de puissance).

Les Armées sont ainsi concrètement inscrites dans une dynamique de renforcement de leurs dispositifs outre-mer et d'anticipation de vulnérabilités.

Conclusion

Les forces de souveraineté françaises outre-mer constituent bien plus qu'un simple dispositif militaire. Elles sont un instrument stratégique global, au croisement des enjeux de défense, de cohésion territoriale et de résilience socio-spatiale. En protégeant les atouts ultramarins et en prévenant les vulnérabilités propres à ces territoires, elles participent pleinement à la défense d'un modèle territorial et politique qui fait de la France une puissance d'outre-mer à part entière.

À l'horizon des prochaines années, dans l'hypothèse d'un conflit de haute intensité en Europe, les outre-mer ne seraient pas des théâtres secondaires. Il y aurait indéniablement des rétroactions sur le territoire national et bien évidemment sur nos outre-mer qui devront aussi absorber ce choc et tenir dans la durée. L'histoire rappelle que ces territoires ne sont pas en marge de la puissance française : ils en sont l'un des fondements essentiels, des marqueurs de l'identité stratégique française, c'est-à-dire d'un pays global et doté.